



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18 Présents: 22

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration: 11

Mme Magali Lamir à M. Bruno Larbaneix, M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Pécresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi à M. Pierre Testu, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Absents non représentés : 02

M. Michael Janot, M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-04-19/01

Objet : modification de la composition des commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, de la commission ad'hoc, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, de la Commission communale des marchés forains et désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de Vélizy-Associations et du Conseil d'administration de l'Onde., Théâtre et centre d'art. Objet: modification de la composition des commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, de la commission ad'hoc, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, de la Commission communale des marchés forains et désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de Vélizy-Associations et du Conseil d'administration de l'Onde., Théâtre et centre d'art.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5, L2121-4, L2121-21,L2121-22 et L2121-33,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L270,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 25 mai 2020,

VU sa délibération n° 2020-05-25/01 du 25 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° 2020-06-10/09 du 10 juin 2020 créant les commissions municipales et désignant leurs membres,

VU sa délibération n° 2020-06-10/24 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à Vélizy-Associations,

VU sa délibération n° 2020-06-10/31 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art,

VU sa délibération n° 2020-06-10/35 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission communale des marchés forains,

VU sa délibération n° 2020-06-10/58 du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP),

VU sa délibération n° délibération n° 2020-06-10/59 du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO),

VU sa délibération n° 2020-06-10/60 du 10 juin 2020 créant la Commission ad'hoc et désignant ses membres,

VU sa délibération n° 2020-09-30/02 du 30 septembre 2020 modifiant la composition de la commission « Solidarités – Qualité de vie »,

VU sa délibération n° 2021-09-29/01 du 29 septembre 2021 modifiant la composition des commissions « Règlement intérieur du Conseil municipal », « Ressources », « Solidarités – Qualité de vie » et « Aménagement et Environnement »,

VU sa délibération n° 2021-04-14/01 en date du 14 avril 2021 relative à la modification du règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune pour le mandat 2020-2026,

VU l'arrêté municipal en date du 16 juillet 2002 régissant les marchés forains implantés sur la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU les statuts de l'Onde, Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay,

Objet : modification de la composition des commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, de la commission ad'hoc, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, de la Commission communale des marchés forains et désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de Vélizy-Associations et du Conseil d'administration de l'Onde., Théâtre et centre d'art.

CONSIDÉRANT que par courrier du 4 avril 2023, reçu le 6 avril 2023, Madame Catherine Despierre, Conseillère municipale pour la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Conseillère municipale,

CONSIDÉRANT que par courrier du 7 avril 2023, reçu le 10 avril 2023, Madame Sophie Paris, Conseillère municipale pour la liste « Vélizy Ecologiste et Solidaire » a également fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Conseillère municipale,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L270 du Code Electoral, les candidats venant sur la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » et sur la liste « Vélizy Ecologiste et Solidaire » immédiatement après les élus démissionnaires sont appelés à remplacer les conseillers municipaux élus sur ces listes dont les sièges sont devenus vacants,

CONSIDÉRANT la confirmation de Madame Claudine Queyrie de siéger au sein du Conseil municipal pour la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir »,

CONSIDÉRANT que Madame Elisabeth de Saint-Martin, quatrième candidate de la liste « Vélizy Ecologiste et Solidaire », par courrier du 12 avril 2023, a fait part de sa décision de renoncer au siège de conseiller municipal,

CONSIDÉRANT, la confirmation de Monsieur Franck Parissier de siéger au sein du Conseil municipal pour la liste « Vélizy Ecologiste et Solidaire »,

CONSIDÉRANT que Madame Catherine Despierre siégeait au sein :

- de la Commission Ressources (délibération n° 2020-06-10/09),
- de la Commission ad'hoc, en tant que membre suppléant (délibération n° 2020-06-10/60),
- de la Commission d'Appel d'Offres, en tant que membre suppléant (délibération n° 2020-06-10/59),
- de la Commission de Délégation de Service Public, en tant que membre suppléant (délibération n° 2020-06-10/58),
- de la Commission communale des marchés forains (délibération n° 2020-06-10/35),
- du Conseil d'administration de Vélizy-Associations (délibération n° 2020-06-10/24).

CONSIDÉRANT que Madame Sophie Paris siégeait au sein :

- de la Commission Solidarités-Qualité de Vie (délibération n° 2020-06-10/09),
- du Conseil d'administration de Vélizy-Associations (délibération n° 2020-06/10/24),
- du Conseil d'Administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art (délibération n° 2020-06/10/31),

CONSIDÉRANT que suite à leurs démissions, il convient de les remplacer dans les commissions où ils siégeaient,

Objet: modification de la composition des commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, de la commission ad'hoc, de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, de la Commission communale des marchés forains et désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de Vélizy-Associations et du Conseil d'administration de l'Onde., Théâtre et centre d'art.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, Mme Claudine Queyrie et M. Franck Parissier, n'ayant pas pris part au débat ni au vote,

DÉCIDE de ne pas procéder, par scrutin secret, aux nominations.

- APPROUVE le remplacement de Madame Catherine Despierre par Madame Claudine Queyrie, Conseillère municipale et la désigne pour siéger au sein :
 - de la Commission Ressources,
 - de la Commission ad'hoc, en tant que membre suppléant,
 - de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en tant que membre suppléant,
 - de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), en tant que membre suppléant,
- DÉSIGNE, en remplacement de Madame Catherine Despierre, Madame Claudine Queyrie, conseillère municipale, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein :
 - de la Commission communale des marchés forains,
 - du Conseil d'administration de Vélizy-Associations,
- APPROUVE le remplacement de Madame Sophie Paris par Monsieur Franck Parissier, conseiller municipal, et le désigne pour siéger au sein :
 - de la Commission Solidarités-Qualité de Vie,
- DÉSIGNE, en remplacement de Madame Sophie Paris, Monsieur Franck Parissier, conseiller municipal, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein :
 - du Conseil d'administration de Vélizy-Associations,
 - du Conseil d'Administration de l'Onde, Théâtre et centre d'Art.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.